

respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. En tant que membre fondateur de cette organisation mondiale, le Canada a décidé de tenter l'expérience de la coopération internationale en s'engageant dans des secteurs très variés qui embrassent presque tous les aspects de la présence des Nations Unies dans le monde actuel.

En 1973, les Nations Unies ont poursuivi leur travail au milieu des efforts de détente entre les superpuissances, de l'agitation et de la guerre au Moyen-Orient, et de problèmes économiques et sociaux croissants comme la famine, la pollution et la crise de l'énergie. En raison de leur position stratégique dans la crise du pétrole, les États arabes se sont particulièrement fait remarquer lors de la vingt-huitième session de l'Assemblée générale, au cours de laquelle ont été abordées des questions d'intérêt général comme l'environnement, la population, les ressources naturelles, la planification du développement et l'élargissement du droit international.

Un pas important vers l'universalité a été accompli lors de l'admission aux Nations Unies de la République fédérale d'Allemagne, de la République démocratique allemande et des Bahamas. Le Canada a chaleureusement applaudi à cette décision car il croit fermement que les Nations Unies continueront par là à mieux représenter la communauté internationale, favorisant ainsi la réalisation des objectifs de la Charte de l'ONU et nourrissant ce que M. Lester B. Pearson appelait «notre fervent espoir d'une paix mondiale».

Il serait inutile d'essayer de faire état, dans une revue annuelle, de

toutes les réalisations de l'Organisation des Nations Unies ou de toutes les marques d'appui que lui a témoignées le Canada. La présente section a donc pour but de mettre en lumière les principaux points auxquels le Canada s'intéresse. Un certain nombre de questions relatives à l'ONU sont cependant abordées dans d'autres sections de la présente revue, par exemple, le droit de la mer, l'UNESCO et la CNUCED. On pourra mieux évaluer la participation du Canada à l'ONU en 1973 à la lecture d'autres chapitres, particulièrement ceux qui concernent les activités multilatérales.

Questions politiques et de sécurité

Le Canada a pris à plusieurs reprises des mesures concrètes pour souligner la profonde préoc-

cupation que lui inspirait le manque d'intérêt à l'égard de la décolonisation, particulièrement celle de l'Afrique australe. Dans son discours du 25 septembre à l'Assemblée générale, M. Mitchell Sharp a déclaré:

«Dans certaines régions de l'Afrique australe, des régimes minoritaires attentent aux droits fondamentaux de l'homme en s'opposant de façon soutenue aux efforts visant à créer l'égalité de tous les hommes. Le Canada reconnaît le bien-fondé de la lutte pour ces droits et pour l'autonomie dans cette partie du monde et il étudie les façons d'élargir son aide humanitaire à ceux qui participent à ces efforts. Cet anniversaire pourra être

*Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, et le secrétaire général de l'ONU, M. Kurt Waldheim, au siège de l'ONU à New York en septembre.
(Photo ONU — Chen)*

